

Prévision

Activités en matière de contrôle des armements et de désarmement auxquelles participe le Canada, de février à mai 1992.

En cours : négociations sur les FCE 1(A), Vienne

En cours : réunions du Groupe consultatif commun (FCE 1), Vienne

En cours : groupe de travail de haut niveau (signataires du Traité sur les FCE, plus les huit États de la CEI dont le territoire est couvert par le Traité), Bruxelles

En cours : négociations sur un régime «Ciel ouverts», Vienne

En cours : groupe de travail de l'OEA sur la coopération pour la sécurité du Continent, Washington

Jusqu'au 24 mars : négociations sur les MDCS, Vienne

Jusqu'au 27 mars : session de la CD, Genève

Du 11 au 13 mars : neuvième Symposium annuel sur la vérification du contrôle des armements : La vérification multilatérale et le contexte d'après la guerre du Golfe, Montebello (Québec)

24 mars - juillet : principale réunion de suivi de la CSCE, Helsinki

30 mars - 10 avril : réunion du groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU chargé du registre des armements, New York

30 mars - 10 avril : réunion du groupe spécial d'experts sur la vérification de la CABT, Genève

Avril : réunion d'experts du RCTM, Rome

20 avril - 11 mai : Commission du désarmement des Nations Unies, New York

11 mai - 26 juin : session de la CD, Genève

tionale s'intéresse à cette question. Dans son rapport de 1991 sur les travaux de l'ONU, le Secrétaire général a exprimé encore une fois ses «vives préoccupations au sujet du problème des transferts excessifs et déstabilisateurs d'armes classiques».

Nous croyons qu'il est nécessaire d'engager un processus visant à décourager et à empêcher l'accumulation excessive d'armes classiques. C'est un domaine dans lequel cette commission peut apporter une contribution tangible et valable.

La délégation canadienne collaborera activement avec les autres délégations pour obtenir une résolution qui établit un registre des transferts internationaux d'armes. Nous pensons qu'il est de la plus grande importance d'encourager la tendance politique que favorise actuellement l'établissement d'un tel registre et d'appuyer la recommandation du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU demandant qu'un registre soit établi le plus tôt possible. Comme les experts l'ont mentionné clairement dans leur excellent rapport consensuel sur des moyens de promouvoir la transparence dans les transferts internationaux d'armes classiques, l'expérience Est-Ouest des avantages d'une plus grande transparence pour le renforcement de la confiance, la réduction des tensions et, finalement, l'élargissement des possibilités de négociation d'accords a été extrêmement positive. La guerre du Golfe a démontré l'urgente nécessité d'appliquer aussi la transparence à l'acquisition d'armes classiques, globalement et immédiatement.

Le registre doit être efficace si l'on veut qu'il permette de renforcer la confiance. Il doit recevoir le plus large appui possible. Il doit englober les fournisseurs autant que les acheteurs. Il doit présenter une image fidèle des armes accumulées. Et il ne doit pas exercer de discrimination contre ceux qui dépendent des importations d'armes pour combler leurs besoins de défense. C'est pourquoi le Canada juge essentiel que les achats intérieurs d'armes et les stocks d'armements soient déclarés sans tarder dans le registre.

Le seul fait de fournir des données au registre sera valable en ceci qu'il permettra aux États membres de démontrer le caractère non déstabilisateur de leurs activités. Mais le renforcement de la confiance n'est pas un point fixe. C'est un processus. Et pour encourager le développement optimal de ce processus, nous croyons que la résolution devrait

spécifier une tribune à l'intérieur de laquelle les États membres pourront revoir chaque année le fonctionnement du registre et se consulter sur l'information qui y est fournie. Une réunion annuelle en marge de la session de la Première Commission pourrait par exemple constituer une tribune appropriée. Cela contribuera à garantir que le registre reste efficace et adapté à la situation politique. La consultation permettra aux États membres de mieux comprendre leurs vues respectives, par exemple sur la façon dont l'acquisition d'armes influe sur la sécurité. Elle pourra aussi faciliter l'amélioration des mécanismes nationaux de contrôle et contribuer à empêcher le commerce illicite d'armes.

Le Canada croit qu'il est important de limiter le registre aux armes conventionnelles. Ce n'est pas une question de discrimination. Comme l'ambassadeur Donawaki, du Japon, l'a mentionné dans sa déclaration liminaire, des mécanismes internationaux complexes ont déjà été établis — ou sont actuellement négociés — pour surveiller et contrôler l'acquisition d'autres types d'armements.

En résumé, notre première tâche est de favoriser un climat encourageant la limitation volontaire et un comportement plus responsable de la part des fournisseurs comme des acquéreurs. Mais à plus long terme — et je cite encore le Secrétaire général — notre tâche doit nettement être «de chercher à mettre au point des critères équitables de maîtrise multilatérale des transferts d'armements sans porter atteinte aux besoins légitimes des États en matière de sécurité».

La construction d'un régime durable de sécurité coopérative conforme aux principes de la Charte des Nations Unies ne peut se faire uniquement sur une base bilatérale ou régionale. Nous devons tous faire notre part. Cette commission offre à chaque État membre des Nations Unies la possibilité de contribuer concrètement à promouvoir des objectifs de désarmement spécifiques et à établir les grands principes de la sécurité internationale. Presque toutes les délégations qui ont déjà pris la parole ont mentionné que les possibilités de progrès sur les diverses questions qui nous sont soumises n'ont jamais été meilleures. Dans un autre contexte, le ministre des Affaires étrangères du Canada a déclaré que rien ne pourra remplacer des résultats concrets et tournés vers l'avenir. Décidons ensemble de nous engager à cette fin dans un dialogue positif et productif. ■

l'avertissement du Secrétaire général adjoint Akashi concernant les contraintes très réelles et sérieuses imposées aux ressources du Département des affaires du désarmement, nous espérons, avec la Norvège, que les délibérations de cette commission permettront de trouver un moyen de régler cette question de façon satisfaisante.

Dans sa déclaration à la 46^e session de l'AGNU, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M^{me} Barbara McDougall, a souligné l'urgente nécessité de s'attaquer à la prolifération des armes classiques... Il est grandement temps que la communauté interna-